



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le
ID : 073-200089852-20221128-DELIB2022_31-DE

N°2022-31

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27 **Quorum : 14**

Présents : 19

Ayant donné un Pouvoir : 2

Absents : 6

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 21

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages
exprimés : 11

19 Conseillers Présents : ANDRE Valérie, ARGOUD Yves, BALITRAND Anne, BARBIN Régine, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, CHAPUIS Agnès, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, HENAUX Raymond, MARTIN François, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, THIERY Ghislaine, VERRIER Murielle, YACONO Céline.

2 Conseillers Excusés ayant donné un Pouvoir : JOURDAN Véronique à CHAPUIS Agnès, PERSON Philippe à ARGOUD Yves.

6 Conseillers Absents : BARBOTIN Sonia, MARTIN Marie-Ange, MASSIT Emilie, RIVET Denis, SEVA Jacqueline, WALLE Olivier.

Secrétaire de séance :
PARAVY Jean-Claude

Date de la convocation :
15/11/2022

**OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS
CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil d'Administration du CIAS VAL GUIERS ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait à Belmont-Tramonet,
Le 28 novembre 2022,

Le Président,

CIAS Val Guiers
585 Route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de